



Conditions de mise en œuvre des interventions

- ✓ Avoir une notification de la CDAPH (Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées) : « SESSAD d'intervention très précoce pour enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme »
- ✓ Définies en fonction de l'évaluation initiale et continue de l'enfant en lien avec le service ou le professionnel qui a adressé l'enfant au SESSAD.
- ✓ Fondées sur des objectifs fonctionnels à court et moyen terme
- ✓ Organisées avec une structuration de l'environnement adaptée aux particularités des très jeunes enfants.
- ✓ Visant la généralisation et le transfert des acquis à des situations nouvelles
- ✓ Avec une guidance parentale
- ✓ Organisées avec un taux d'encadrement conséquent et un rythme hebdomadaire élevé par des professionnels qualifiés et expérimentés formés et régulièrement supervisés
- ✓ Interventions d'une durée de 2 ans maximum

Zone d'intervention
du Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile



 **Adapei**
Loire-Atlantique



Adapei de Loire-Atlantique
Association Départementale des Amis et Parents de
Personnes Handicapées Mentales
13, rue Joseph Caillé - BP 30824
44008 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 12 22 90 - Fax : 02 40 12 22 99

**INTERVENTIONS
TRES PRÉCOCES POUR ENFANTS
PRESENTANT UN TROUBLE DU
SPECTRE DE L'AUTISME**



Ouverture septembre 2016

*SESSAD très précoce
pour enfants
présentant un trouble du spectre de l'autisme*

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

 **Adapei**
Loire-Atlantique

Dispositif enfance Pôle Nantais :
8 bis, Allée Jacques Brissot- 44 800 Saint-Herblain
Tél : 02 40 58 28 05
sessadrespcece@adapei44.asso.fr - www.adapei44.fr



Le SESSAD très précoce, initié et financé dans le cadre du 3^{ème} plan autisme 2013/2017, a pour objet principal de mettre en place des interventions personnalisées et intensives développementales et comportementales dans les plus brefs délais après le repérage des troubles.

Le SESSAD très précoce de l'Adapei de Loire-Atlantique peut accueillir 14 enfants de l'agglomération Nantaises, avec TSA, âgés de 18 à 24 mois au moment de l'admission, et pour une durée maximale de 2 ans.

Pour quels enfants ?

Pour des enfants présentant des signes d'alerte précoces et habitant sur l'agglomération nantaise :

Communication : perturbations dans le développement du langage, utilisation inappropriée du langage, peu de réponses quand on l'appelle par son prénom, déficits dans la communication non verbale.

Socialisation : manque d'imitation, ne montre pas les objets à l'adulte, manque d'intérêt pour les autres enfants ou intérêts inhabituels, difficultés à reconnaître les émotions d'autrui, restriction des jeux imaginatifs, n'initie pas des jeux simples ou ne participe pas à des jeux sociaux imitatifs, préfère les activités solitaires.

Intérêts, activités et autres comportements : Hypo ou hyper sensibilité tactile ou auditive, maniérisme moteur, balancements, agressivité, conduites oppositionnelles, résistance aux changements, activités répétitives avec les objets (par exemple pour les aligner ou éteindre/allumer la lumière).

Signes d'alerte absolue :

- Absence de babillage, de pointage ou d'autres gestes sociaux à 12 mois
- Absence de mots à 18 mois
- Absence d'association de mots (non écholaliques) à 24 mois
- Perte de langage ou de compétences sociales quel que soit l'âge

Accompagnons ensemble votre enfant...

SESSAD très précoce de l'Adapei de Loire-Atlantique



1 Dès que vous nous contactez, un coordinateur vous rappelle sous **48 heures**.



2 Une **visite à votre domicile** va permettre d'identifier ensemble vos attentes et envisager la mise en place des interventions. Dans le même temps, les formalités administratives sont effectuées.



3 Rapidement ensuite, le psychologue ou le médecin du **SESSAD prend contact avec l'équipe de diagnostic** qui suit votre enfant.



4 Le **psychologue et l'éducatrice «référente»** de votre enfant déterminent, avec vous, le **programme d'interventions de votre enfant**, de façon plus précise, en tenant compte de vos rythmes et organisations personnels et professionnels.



5 Un **Document Individuel de Prise en Charge** (dit «DIPC») reprenant le programme individuel et spécifique de votre enfant vous est remis.



6 Vous êtes **vous-mêmes «formés» et accompagnés** afin de mieux comprendre le fonctionnement de votre enfant et les modalités d'interventions (c'est la «**guidance parentale**»).



7 Les **interventions** se déroulent **à votre domicile** ou sur les différents lieux d'accueil et de vie de votre enfant.



8 Régulièrement, des temps vous sont proposés pour **faire le point** sur l'évolution de votre enfant, vos besoins en tant que parents, en lien avec le service diagnostic.



9 Notre **service social** et plus spécifiquement «**d'aide aux aidants**» peut vous aider dans la mise en œuvre des formalités et démarches administratives liées à la situation de votre enfant, à tout moment.



10 Après **deux années d'accompagnement** maximum, nous envisageons et **préparons ensemble la sortie de votre enfant**. Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous mettre en lien avec les structures qui seront les relais de l'accompagnement.